

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14922**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Professions immobilières

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 16	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS Professions immobilières exerce son activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM, d'offices notariaux, de sociétés de promotion-construction ou de collectivités gérant leur patrimoine immobilier.

Il peut occuper des fonctions :

- dans le domaine de la transaction immobilière en assurant le conseil et l'interface entre le vendeur et le demandeur d'un bien immobilier, dans des emplois de chef de vente, négociateur, assistant commercial.
- dans le domaine de la gestion de copropriété, en assurant les fonctions de syndic de copropriété : prise en compte de l'environnement juridique de l'immeuble, gestion budgétaire et comptable de l'immeuble, entretien de l'immeuble, organisation et tenue des assemblées générales.
- dans le domaine de la gestion locative, en exerçant les fonctions de conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif ou assistant en gestion locative. Il assurera dans ce cadre deux activités principales : conclusion de mandats de gestion, gestion des baux sur leur durée.

L'ensemble de ces activités s'appuie sur une dimension affirmée de service, de conseil et de communication. Il est donc nécessaire que le titulaire du diplôme maîtrise toutes les facettes de la communication professionnelle : négociation, animation de réunions, rédactions d'écrits administratifs, juridiques ou commerciaux... Pour mener à bien son activité de conseil, il doit également assurer une veille dans les domaines juridique, économique, architectural, urbanistique...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

agences immobilières, cabinets d'administration de biens, organismes de logement social, offices notariaux, sociétés de promotion-construction, entreprises ou collectivités gérant leur patrimoine immobilier.

Agent immobilier, négociateur immobilier, gestionnaire de parc, syndic de copropriété, conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1504 : Transaction immobilière

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Conseil en ingénierie de l'immobilier : droit et veille juridique, économie et organisation de l'immobilier, architecture, habitat et urbanisme et développement durable
- Communication professionnelle
- Techniques immobilières : transaction immobilière, gestion de copropriété, gestion locative
- Unité d'initiative locale : acquisition de compétences spécifiques en lien avec l'environnement
- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier (LV1)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem

Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03/09/1997 Arrêté du 7/09/00

Arrêté du 5/04/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Professions immobilières